

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

AMENDEMENT

N ° I-CD247

présenté par

M. Colas-Roy, Mme Abba, rapporteure M. Alauzet, M. Arend, rapporteur Mme Pascale Boyer,
Mme Brulebois, rapporteure M. Buchou, M. Causse, M. Cesarini, rapporteur Mme Couillard,
Mme Yolaine de Courson, Mme De Temmerman, M. Dombreval, M. Fugit, M. Haury,
Mme Kerbarh, M. Krabal, M. Lavergne, Mme Le Feur, M. Leclabart, Mme Maillart-Méhaignerie,
Mme Marsaud, Mme Meynier-Millefert, M. Morenas, rapporteur Mme O'Petit, Mme Panonacle,
Mme Park, M. Perea, M. Perrot, M. Pichereau, Mme Pompili, Mme Riotton, Mme Rossi,
Mme Sarles, M. Thiébaut, Mme Toutut-Picard et Mme Tuffnell

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.